



Avis de la commission permanente du conseil national du littoral

23 juin 2009



Les membres de la Commission permanente du Conseil national du littoral, réunis en séance élargie, le 23 juin 2009 et après avoir examiné les rapports des quatre groupes :

- Groupe 1 - "La délicate rencontre entre la terre et la mer"
 - Groupe 2 - "Entre menaces et potentiels, une mer fragile et promesse d'avenir"
 - Groupe 3 – "Partager la passion de la mer"
 - Groupe 4 – "Inventer de nouvelles régulations";
1. Saluent l'initiative du Gouvernement d'avoir organisé le Grenelle de la mer qui permet de partager les enjeux métropolitains et ultra marins de la mer et du littoral avec l'ensemble des français ;
 2. Soulignent la qualité des rapports réalisés dans un délai très court par les quatre groupes de travail ;
 3. Rappellent la dimension internationale de la politique maritime, régulée par des conventions internationales, dans le cadre d'institutions internationales comme l'ONU, l'OMI ou la FAO, dans lesquelles la France, en association étroite avec l'Union Européenne doit jouer un rôle moteur pour la mise en œuvre d'une véritable politique du développement durable de la mer et du littoral;
 4. Insistent sur l'importance de mettre en œuvre une politique nationale maritime et littorale intégrée, en cohérence avec les instances européennes et internationales, et en y renforçant la présence française;
 5. Soulignent la nécessité, pour mettre en œuvre la politique maritime, d'un renforcement des instances interministérielles et notamment du Secrétariat Général de la mer en le dotant de moyens supplémentaires.
 6. Soutiennent avec détermination la proposition d'élaborer une stratégie nationale mer et littoral, fondée sur une gouvernance rénovée (Gouvernance à cinq), sur le partage des connaissances et sur une gestion intégrée appliquée à toutes les échelles territoriales et à toutes les activités;
 7. Soulignent l'importance de développer, en liaison avec les régions concernées et leurs îles, la politique maritime intégrée de la mer et du littoral à l'échelle des façades ou des bassins maritimes, et des bassins hydrographiques s'appuyant sur une planification stratégique, assurant le développement durable des activités et la protection des milieux;

8. Soutiennent la proposition de créer un Conseil national de la mer et du littoral, ainsi que des conseils de façade, rassemblant les acteurs publics et privés de la mer et incluant des représentants du ou des bassins hydrographiques concernés (BAYLIMER), avec une représentation renforcée de l'outre mer. Il pourrait être chargé du suivi et de l'évaluation de l'application de la stratégie nationale, conjointement avec les différents conseils en charge des sujets maritimes (Conseils supérieurs de la marine marchande, de la navigation de plaisance et des sports nautiques, de l'ENIM) et en articulation avec le conseil national de l'eau, le conseil économique, social et environnemental et le conseil national de la montagne.
9. Soutiennent la proposition de création d'un fonds national dédié à la mer et au littoral (sans création de taxes supplémentaires) et demande que les modalités d'élaboration fassent l'objet d'un groupe de travail spécifique;
10. Insistent sur la nécessité, d'accroître l'effort de connaissance par l'augmentation des moyens de la recherche maritime et littorale, en mutualisant les compétences existantes, en développant la coopération interdisciplinaire, en développant la coopération dans le cadre communautaire et en mutualisant les moyens techniques et humains, notamment par la participation de tous les acteurs de la mer; à cette fin les membres soutiennent la création de l'Alliance pour les sciences de la mer.
11. Soutiennent la proposition de développer et de mettre en cohérence les dispositifs de surveillance concernant la sécurité, la sûreté, la protection de l'environnement et les conditions sociales.
12. Rappelent que les démarches de développement et de protection sont indissociables et souhaitent que les services écologiques soient valorisés.
13. Appuient les propositions concernant l'accroissement des démarches de protection des espaces maritimes et littoraux, fondées sur des études d'impact, notamment par le développement des aires marines protégées tant au plan national qu'europpéen ou international, l'accélération de la constitution du « Tiers sauvage » à l'échéance 2020, ainsi que la mise en place, en complément de la trame bleue et verte, d'une "trame bleue marine";
14. Accueillent favorablement les propositions concernant la mise en place d'une réflexion sur "la capacité d'accueil", comprenant la gestion du foncier, ainsi que la constitution d'un réseau de SCOT et de SMVM (schémas de cohérence territoriale et de mise en valeur de la mer), permettant la mise en cohérence des espaces terrestres et maritimes et prenant en compte la vulnérabilité des territoires et des populations aux effets du changement climatique;
15. Soutiennent les propositions demandant d'accroître et d'accélérer la recherche et l'innovation concernant les énergies renouvelables, le développement d'un transport maritime durable, en s'appuyant sur les pôles de compétitivité existants et en suscitant la création de pôles expérimentaux de recherche, notamment en Outre mer, dans les différents domaines maritime et littoral;
16. Insistent sur l'importance de l'éducation à l'environnement et aux activités maritimes, fondée sur la diffusion des connaissances, indispensable pour favoriser une prise de conscience, notamment des jeunes, des enjeux et de la richesse des milieux littoraux et marins;
17. Soulignent la nécessité de renforcer la qualité et la capacité des "écoles de formation aux métiers de la mer" existantes et la nécessité de leur mise en réseau.
18. Rappelent le potentiel de création d'activités et d'emplois que recèlent la mer et le littoral, en particulier dans le tourisme, et soutiennent les propositions concernant la formation initiale et continue, ainsi que la promotion des activités maritimes et littorales;

19. Insistent, eu égard aux spécificités des Outre Mer, sur la nécessité de leur donner les moyens scientifiques, humains, financiers et réglementaires pour qu'elles puissent participer activement à la gestion des bassins maritimes dont elles font partie;
20. Souhaitent, qu'à l'issue de la table ronde finale, un programme d'actions, fondé sur les principales propositions incluses dans les quatre rapports, soit arrêté, ainsi que les modalités de mise en œuvre qui pourraient être formalisées dans le cadre d'un Comité interministériel de la mer (CIMER), proposant, si nécessaire, la création de groupes de travail, spécialisés pour rendre opératoires certaines propositions.